

COMMUNIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Boulogne-Billancourt, 20 novembre 2018 – Le Conseil d'administration du Groupe Renault met en place des mesures de gouvernance provisoires pour préserver les intérêts du Groupe et assurer la continuité de ses activités opérationnelles.

Le Conseil d'administration de Renault s'est réuni sous la présidence de l'administrateur référent, M. Philippe Lagayette, après l'ouverture de la procédure judiciaire visant M. Carlos Ghosn au Japon. A ce stade, le Conseil n'est pas en mesure de se prononcer sur les éléments dont disposeraient Nissan et les autorités judiciaires japonaises à l'encontre de M. Ghosn.

M. Ghosn, temporairement empêché, demeure Président-Directeur général. Le Conseil d'administration a nommé à titre provisoire M. Thierry Bolloré en qualité de Directeur Général délégué. Il exercera à ce titre la direction exécutive du groupe, disposant ainsi des mêmes pouvoirs que M. Ghosn.

Pendant cette période, le Conseil se réunira régulièrement, sous la présidence de l'administrateur référent, pour préserver les intérêts de Renault et assurer la pérennité de l'Alliance.

Le Conseil a par ailleurs décidé de demander à Nissan, sur le fondement des principes de transparence, de confiance et de respect mutuel de la Charte de l'Alliance, de lui transmettre l'ensemble des informations en sa possession dans le cadre des investigations internes dont M. Ghosn a fait l'objet.

Le Conseil partage le soutien exprimé par la direction de Nissan au développement de l'Alliance Renault-Nissan-Mitsubishi, qui reste la priorité du Groupe.